



## Fin contrat cdd et indemnités de fin de contrat

Par **Gate62**, le **23/03/2022** à **09:50**

Bonjour

Mon mari finit son cdd le 31/03 . Il a informé l'employeur qu'il ne souhaite pas renouveler de contrat chez eux car il a trouvé un CDI , mieux payé, dans une autre entreprise.

L'employeur actuel doit-il lui payer l'indemnité de fin de contrat ou non ?

Cordialement

Par **Prana67**, le **23/03/2022** à **13:34**

Bonjour,

Oui l'employeur actuel doit payer l'indemnité de précarité vu qu'il ne lui propose pas de CDI. Par contre l'employeur actuel pourrait très bien proposer un CDI à votre mari, et s'il refuse ce CDI la précarité n'est plus due.